

Le Syndicat des Apiculteurs du CANTAL vous invite à participer à son assemblée générale
extraordinaire
samedi 13 avril 2019
SAINT ETIENNE CANTALES

Le conseil d'administration réuni le vendredi 15 mars a souhaité modifier ses statuts. Ceci afin de répondre à une prise en compte par l'ensemble de nos adhérents du terme « APICANTAL ».

Pour valider une modification de nos statuts, il est nécessaire que soit convoquée une AG extraordinaire, pour la soumettre à un vote.

La présentation de la modification (voir ordre du jour AG) sera faite à 9h15 et soumise au vote des adhérents présents.

Cette modification concerne l'article 1^{er}.

Actuellement l'avant dernière phrase de cet article est : « Le Syndicat prend le nom de Syndicat des Apiculteurs du CANTAL, sa circonscription s'étend au Département du CANTAL, il est régi par la loi du 31 mars 1884 et toutes les lois postérieures qui peuvent l'avoir modifié ».

Proposition suivante : « Le Syndicat des Apiculteurs du CANTAL prend le nom APICANTAL, sa circonscription s'étend au Département du CANTAL, il est régi par la loi du 31 mars 1884 et toutes les lois postérieures qui peuvent l'avoir modifié ».

Comptant sur votre présence.

Fait à AURILLAC le 25 mars 2019.

M. Christian CARRIER
Président, secrétaire du syndicat
Les Granges
15130 ARPAJON SUR CERE
Tél : 04 71 64 17 36
Port : 06 31 10 08 85
Messagerie : carrierc@wanadoo.fr

M. CARRIER Christian
Président du syndicat des apiculteurs
7, chemin des granges
15130 ARPAJON SUR CERE

